



SITI

ECOSOL – Marc Hanikenne

Chef de file : Commune de Sambreville

Partenaires : Commune de Sambreville, BEP Expansion économique, SYNECO, SPW-DG01, GEPART

Attractivité, Verdissement et Valorisation des friches industrielles en périodes intermédiaires pré-et post-assainissement.

Le présent projet propose de profiter des périodes d'inutilité (avant, pendant et après assainissement) de ces friches industrielles pour y créer de la valeur. En effet, ces friches généralement impropres à la culture de plantes à destination alimentaire constituent par contre une véritable opportunité de cultiver des plantes produisant des molécules à haute valeur ajoutée à destination, après une purification adéquate, de la filière pharmaceutique. Des cultures nouvelles, adaptées à des sols marginaux, pourraient donc représenter des opportunités de redéploiement technologique régional. Ces friches constituent des écosystèmes particuliers de sorte que la mise en oeuvre de leur réhabilitation nécessite une connaissance approfondie du fonctionnement des systèmes biologiques qui s'y développent. Les systèmes végétaux doivent s'adapter à des sols perturbés ou contaminés. Ces conditions exercent de nouvelles pressions de sélection sur leurs populations, forçant des mécanismes d'adaptation qu'il est important de connaître.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- *Le recensement des végétaux d'intérêts et la sélection des espèces candidates;
- *La caractérisation des sols de pré- à post-assainissement en fonction des affectations potentielles;
- *La sélection des plantes à hauts potentiels de valorisation sur friches industrielles et la mise au point des procédés d'extraction des molécules à haute valeur ajoutée;

SITI

*La plantation in situ et l'étude agronomique de terrain en fonction des modalités d'assainissement.

Ces objectifs spécifiques permettront d'identifier les combinaisons plantes/types de sol permettant une production optimale de molécules à haute valeur ajoutée..

Intervention	Total
FEDER	663.291,56
Wallonie/FWB	994.937,38
Opérateurs publics	0,00
Montant cofinancé	1.658.228,94
Coût total	1.658.228,94